

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du	
15 décembre 2025	
Date de convocation	
09 décembre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	27
Présents	24
Pouvoirs	02
Votants	26

Le quinze décembre deux mil vingt-cinq à 19h26, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Étaient présents : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON, Géraldine SUBLLET, William BERTRAND

Etaient absents avec pouvoir : Albert NANIYOUNA à Daniel BREINER, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY

Etais absent : Olivier MOHLO

Secrétaire de séance : Guy COTTREZ

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.55 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET VILLE - Budget Primitif 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le budget primitif 2026 est un budget de reconduction dans un contexte préélectoral de réduction des dotations et d'un budget de l'Etat non voté.

Le budget traduit les orientations budgétaires présentées dans le ROB le 24 novembre 2025. Au-delà de ses orientations, il vise à :

- ➡ PROCÉDER à l'évaluation constante des dépenses selon les stricts besoins de la collectivité notamment par la maîtrise du fonctionnement et du chapitre 012 (frais de personnel) et ceux malgré l'augmentation liée au glissement vieillesse technicité et à l'augmentation des charges CNRACL ;
- ➡ POURSUIVRE la juste évaluation des ressources de la collectivité ;
- ➡ MOBILISER les partenariats nouveaux et RECHERCHER de nouvelles sources de recettes pérennes ;
- ➡ MAITRISER la dette et recourir à l'emprunt pour les seuls projets structurants ;
- ➡ PRIORISER, dans l'attente de l'affectation du résultat, les investissements visant l'amélioration des infrastructures de la ville et des conditions d'accueil
- ➡ POURSUIVRE le processus de mutualisation entre communes voisines et l'agglomération (prêt de matériel, d'infrastructure, commandes groupées, ...).

L'élaboration du budget primitif 2026 a été complexe et s'est construit dans un contexte d'incertitude du budget de l'Etat. Comme les budgets des sept dernières années, il permet malgré tout, une meilleure anticipation de l'exercice et une visibilité des crédits ouverts pour les services sans attendre d'éventuels arbitrages qui auront lieu après les élections municipales.

Monsieur le Maire indique que le budget primitif 2026 pour la commune de Pont de l'Arche trouve son équilibre en section de fonctionnement à 4 735 257,00 euros et en section d'investissement à 409 000,00 euros, soit un montant total de budget de 5 087 153,00 euros. Ce volume total budgétaire est 9,6 % inférieur à celui de 2025.

Ce budget 2026, selon le principe d'indépendance des exercices comptables, et hors nécessité de la reprise des résultats issus de la gestion antérieure, et en l'absence de la communication par les services de l'Etat des données définitives liées à la fiscalité et aux dotations budgétaires, sera rendu exécutoire au 1er janvier de l'exercice comptable et fera l'objet d'un correctif dans le courant du 1er semestre, pour permettre d'ajuster le niveau de ressources générales qui seront alors notifiées. Cette phase de correctif budgétaire intégrera également la reprise des résultats issus de la gestion 2025.

En section de fonctionnement, les ressources courantes sont estimées à 4,75 millions d'euros, pour un niveau d'autorisations de la dépense réelle de 4,48 millions d'euros, permettant de dégager un transfert à la section d'investissement, c'est-à-dire une épargne brute (EB), d'environ 279 000,00 euros.

Au niveau de la section d'investissement ce sont 141 300,00 euros qui sont proposés au titre des dépenses d'équipement ; somme à laquelle s'ajoute 267 700,00 euros de remboursement du capital des emprunts.

Ce sont 279 mille euros qui sont estimés au titre des ressources propres et définitives (RPD-I), c'est-à-dire des ressources éligibles à la couverture de l'amortissement et de l'annuité en capital de la dette, selon la règle du remboursement de la dette sur des fonds propres et définitifs (CF Article L1612-4 du CGCT).

Indicateurs de gestion

Au titre des soldes intermédiaires de gestion, la section de fonctionnement affiche un taux d'épargne contenu (rapport entre le montant du transfert à la section d'investissement et le montant total des ressources courantes). Au BP 2026, il atteint un taux de 5,9%. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du taux d'épargne de la collectivité entre 2019 et 2026 :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Taux d'épargne	4%	6%	6,6%	6,8%	7,1%	7,7%	7,7%	5,9%

Avec une épargne transférable de 279 mille euros et une annuité de dette en capital de 267 mille euros, comptabilisé au chapitre D16 de la section d'investissement, il en ressort une épargne nette, ou capacité d'autofinancement brut, calculée comme la différence entre l'épargne brute et l'annuité en capital, de (+) 12 mille euros. Ce montant est moindre que l'épargne transférable du BP2025, du fait de dotations aux amortissements 2026 qui sont 100 mille euros inférieur à 2025.

Le tableau ci-dessous montre une baisse de l'épargne transférable principalement due aux mesures du PLF2026 :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Epargne Transférable	(-) 73 mille €	0 euros	(+) 26 mille €	(+) 50 mille €	(+) 75 mille €	(+) 122,5 mille €	(+) 116,3 mille €	(+) 12 mille €

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, et confirmé lors des 5 dernières années, la marge d'autofinancement brute (MAC), se maintient en dessous de 1.

Evaluation des ressources courantes et définitives de la Commune pour l'exercice 2026.

Au titre des revenus courants, le chapitre 73 (en y incluant le chapitre 731) est estimé, à ce stade de la décision budgétaire initiale, à 2,9 millions d'euros, situant ainsi les produits de fiscalité à 2,049 millions d'euros contre une inscription au primitif de 2025 à 2,032 million d'euros, soit une progression de (+) 16 952 euros.

La construction de ce budget se fonde donc sur une hypothèse de croissance physique des bases sur le taux d'inflation de 1 % (indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) d'octobre 2025).

Cette hypothèse de construction se trouve donc réaliste en tenant compte notamment des éléments portés par la loi de finance, et les communications avec les services fiscaux.

Le versement du Fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux [FDPDM], prend en compte la stabilisation du marché immobilier constaté en 2025, avec une inscription portée à 165 mille euros. Les produits issus de la taxe finale sur la consommation d'électricité [TCFE], reversée par le SIEGE, sont estimés à 90 mille euros, soit une reconduction par rapport au budget primitif 2025.

Au titre de la fiscalité reversée par l'EPCI Seine-Eure Agglomération, le montant de l'attribution de compensation est estimé à 192 mille euros et la Dotation de Solidarité Communautaire à 90 mille euros. Les inscriptions sont conformes au pacte financier et fiscal.

Au titre du chapitre 74 Dotations et Participations, une estimation de 1,31 million d'euros est proposée (en baisse de 140 mille euros par rapport BP2025, principalement dus à la baisse de DCRTP et l'arrêt des contrats aidés), en tenant compte de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette dernière est estimée à 180,5 mille euros, montant en baisse de 20 mille euros par rapport à son niveau de notification 2025. Au contraire, il est projeté une augmentation de la dotation de solidarité rurale (DSR) avec une inscription de 332,8 mille euros contre une notification en 2025 à 314 mille euros.

Concernant les participations reçues, l'article 74888 autres attributions et participations, qui enregistre essentiellement les produits issus de la CAF, présente une inscription de 479,8 mille euros.

Cette inscription tient compte également des bonus territoire du contrat territorial global (CTG). Les prestations de service (PS) cumulés au bonus territoire versées par la CAF sont estimées à 250,5 mille euros et les autres participations au titre des autres dispositifs pour un montant de 229,3 mille euros (Centre Social 111,5 mille euros, REAP et fonds locaux 35 mille euros, Etat «Cantine à 1€» 60 mille euros, MSA pour 2,5 mille euros, Etat «dotation de soutien aux services petite enfance 20,3 mille euros»).

Les produits de gestion de courante (dont produits du domaine), comptabilisés au chapitre 75 et 70, sont quant à eux en progression de 20,62 % par rapport à 2025 et estimés à 428,2 mille euros.

Les recettes inscrites au titre des atténuations des frais de personnels, comptabilisées au chapitre 013, sont en légère hausse et estimées à ce stade à 99 mille euros. Cette inscription correspond au réalisé 2025.

Les produits d'activités, liés à la tarification des services, inscrits au chapitre 70 produits de services, sont en augmentation de 10,54 % en comparaison du BP 2025 avec une inscription portée à 351,78 mille euros. Cette évolution est principalement due au développement des baux locatifs.

Evaluation des dépenses de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2026.

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 011, « charges à caractère général », connaît une légère baisse par rapport au BP 2025 avec une inscription à hauteur de 997,63 mille euros contre 1,065 mille euros en 2025 (soit – 6,3%).

Le chapitre 011 est réparti à hauteur de 31,3 mille euros pour les dépenses dites obligatoires (taxes foncières), à hauteur de 549,94 mille euros pour les charges dites de structure et à hauteur de 416,39 mille euros pour les crédits dits d'activité des services.

Les charges de structure regroupent la dépense adossée à des engagements juridiques pris par la collectivité (contrats, baux, convention...) ; il s'agit des fluides, l'eau, l'électricité, le contrat de chauffe pour un total de 255 mille euros ; des contrats de maintenance et de prestations de services pour respectivement 58,65 mille euros et 30,94 mille euros ; des polices d'assurance pour 116,2 mille euros ; de la téléphonie pour 23,8 mille euros ; la différence relevant du parc véhicule et des frais de fonctionnements des services.

Le chapitre 012, « masse salariale et frais assimilés », qui représente 58,56% des réelles dépenses de fonctionnement contre 58,87% en 2025. Il aura donc fait l'objet d'une attention toute particulière dans l'élaboration de ce budget primitif, pour finaliser une prévision 2026 valorisée à 2,773 millions d'euros. Cette inscription connaît une légère augmentation de (+) 2,5%, par rapport au primitif 2025. Le chapitre 012 appelle toujours à un pilotage fin tout au long de l'exécution budgétaire.

Avec une proposition d'inscription portée à 569 mille euros, le chapitre 65, « participations versées », recense la dépense obligatoire du SDIS pour 122 mille euros, le fonctionnement du groupe d'élus pour 117,8 mille euros et toutes les subventions de fonctionnement accordées par la collectivité. Malgré un contexte budgétaire restreint, il est proposé un maintien des subventions aux clubs et associations. Les bénéficiaires sont le syndicat du collège pour 83 mille euros, le secteur associatif pour 81,2 mille euros, le secteur scolaire pour 5,3 mille euros (dont 2500,00 € de projets co-construits), le CCAS pour 133 mille euros, une provision obligatoire pour les admissions non-valeur de 5 mille euros, une provision de régularisation de rattachement pour 5 mille euros et des dépenses diverses pour 16,7 mille euros.

Le chapitre 66, « charges financières » présente une inscription à hauteur de 56,9 mille euros. Cette somme correspond pour 47,6 mille euros aux intérêts d'emprunts, pour 4,1 mille euros aux intérêts de la ligne de trésorerie et pour 5,2 mille euros pour les ICNE (intérêts courus non échus).

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » présente une inscription de 1 500,00 euros correspondant à des provisions sur des titres annulés, charges exceptionnelles et amendes fiscales et pénales. Le chapitre 68 « dotations provisions semi-budgétaires » présente quant à lui une inscription de 8 065,00 euros correspondant à une provision demandée par le comptable public afin de couvrir le risque de recouvrement de créances impayées.

Enfin, le chapitre 014 présente une inscription de 49,79 mille. Cette somme correspond au montant estimé de versement des demandes de dégrèvement THLV et à l'inscription portée au titre du FPIC pour un montant de 41,89 mille euros. Elément important à prendre en compte, la collectivité perçoit à nouveau depuis 2024, la partie reversée du FPIC au chapitre 73.

Investissement 2026

Au titre des recettes d'investissement, et plus particulièrement concernant les ressources propres et définitives d'investissement, au chapitre 10, la comptabilisation du Fonds de compensation à la taxe à la valeur ajoutée [FCTVA], et les estimations quant à la fiscalité d'urbanisme conduisent à inscrire une somme de 130 mille euros.

Conformément à l'exposé du débat d'orientation budgétaire, tenu en séance du 24 novembre 2025, et notamment à une présentation détaillée de l'encours de la dette, l'annuité en capital est inscrite pour un montant de 263 mille euros, soit après comptabilisation des frais financiers, un service de la dette de 310,6 mille euros, représentant 6 % du budget global.

Au stade du budget primitif, il n'est pas prévu de projet d'investissement structurant, laissant ainsi le choix à la prochaine équipe municipale d'inscrire en décision modificative les projets d'investissement 2026.

Au titre des dépenses d'équipement et travaux, ce sont 141,3 mille euros qui sont portés à ce stade initial, soit 123,3 mille euros au titre d'une provision d'investissement pour divers travaux et acquisition de matériels pour les services dans l'exercice de leurs missions. S'ajoute à ces dépenses une somme de 18 mille euros au titre du P3 conformément aux dispositions contractuelles du contrat de chauffage.

Les investissements prévus dans le cadre de cette proposition sont donc restreints et pourront être réévalués au cours du 1er semestre 2026 lors de l'affectation du résultat issue de la gestion 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'arrêté du 9 décembre 2021,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2026, tenu en séance du 24 novembre 2025,
- Vu la commission des finances « budgets 2026 », tenue en séance du 1^{er} décembre 2025
- Vu le Projet de budget 2026 transmis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER le Budget Primitif Ville 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**
 - ⊕ **FONCTIONNEMENT équilibré à la somme de 4 735 257,00 €**
 - ⊕ **INVESTISSEMENT équilibré à la somme de 409 000,00 €**
- **D'AUTORISER une fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des crédits de chaque chapitre.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'ensemble des chapitres :

Votants	26
Pour	26
Contre	-
Abstentions	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	409 000,00	409 000,00
+	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	0,00
=	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	409 000,00	409 000,00	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 735 257,00	4 735 257,00
+	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)	0,00
=	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	4 735 257,00	4 735 257,00	
TOTAL DU BUDGET (4)	5 144 257,00	5 144 257,00	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	91 500,00	0,00	99 000,00	0,00	99 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	293 300,00	0,00	351 780,00	0,00	351 780,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 041 109,00	0,00	842 557,00	0,00	842 557,00
731	Fiscalité locale	2 031 850,00	0,00	2 048 802,00	0,00	2 048 802,00
74	Dotations et participations (3)	1 456 420,00	0,00	1 316 398,00	0,00	1 316 398,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	61 400,00	0,00	76 420,00	0,00	76 420,00
Total des recettes de gestion courante		4 975 579,00	0,00	4 734 957,00	0,00	4 734 957,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 975 879,00	0,00	4 735 257,00	0,00	4 735 257,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 975 879,00	0,00	4 735 257,00	0,00	4 735 257,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 735 257,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	279 000,00
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 065 133,88	0,00	997 636,00	0,00	997 636,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 705 168,12	0,00	2 773 150,00	0,00	2 773 150,00
014	Atténuations de produits	41 000,00	0,00	49 789,00	0,00	49 789,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	714 050,00	0,00	569 166,00	0,00	569 166,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 525 352,00	0,00	4 389 741,00	0,00	4 389 741,00
66	Charges financières	64 700,00	0,00	56 951,00	0,00	56 951,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		8 065,00	0,00	8 065,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 596 552,00	0,00	4 456 257,00	0,00	4 456 257,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	379 327,00		279 000,00	0,00	279 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		379 327,00		279 000,00	0,00	279 000,00

TOTAL	4 975 879,00	0,00	4 735 257,00	0,00	4 735 257,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					4 735 257,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	138 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		138 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	195 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		195 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		333 741,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	379 327,00		279 000,00	0,00	279 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		379 327,00		279 000,00	0,00	279 000,00

TOTAL	713 068,00	0,00	409 000,00	0,00	409 000,00
			+		
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00	

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	409 000,00
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	279 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

279 000,00

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 027-212704696-20251215-25_55-BF



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	122 380,00	0,00	960,00	0,00	960,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	63 070,00	0,00	140 340,00	0,00	140 340,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	107 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		293 320,00	0,00	141 300,00	0,00	141 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 748,00	0,00	267 700,00	0,00	267 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		419 748,00	0,00	267 700,00	0,00	267 700,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		713 068,00	0,00	409 000,00	0,00	409 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	713 068,00	0,00	409 000,00	0,00	409 000,00
				+	
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **409 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.